La réforme du mariage sème la zizanie chez les socialistes

Publication : mercredi 17 octobre 2012 14:07

La Croix, 17 octobre 2012

La réforme du mariage sème la zizanie chez les socialistes

Les parlementaires socialistes et la direction du parti veulent inscrire l'accès à la procréation assistée dans le projet de loi sur le mariage homosexuel.
Les deux rapporteurs du futur projet de loi, à l'Assemblée nationale et au Sénat, se prononcent, dans *La Croix*, dans le même sens.

Les troupes socialistes ne se satisfont pas des arbitrages de Matignon au sujet du mariage homosexuel. La semaine dernière, le chef des députés socialistes, Bruno Le Roux, pourtant proche de François Hollande, avait annoncé que son groupe déposerait un amendement visant à ouvrir l'accès à l'assistance médicale à la procréation (AMP) aux couples homosexuels si l'exécutif s'en tenait à sa décision de limiter son projet de loi au mariage et à l'adoption. Hier, c'est le futur premier secrétaire du PS, Harlem Désir, qui a marqué sa différence avec l'exécutif en se prononçant, au nom du parti, pour l'inscription de l'accès à l'AMP dans le texte de loi. Et ce matin, ce sera au tour d'élus écologistes de présenter leur propre texte de loi. Outre l'accès à l'AMP, cette proposition avance deux mesures : la transcription à l'état civil des enfants nés d'une mère porteuse à l'étranger ainsi que la création d'une présomption de parenté pour tout conjoint d'un parent biologique.

« *Le gouvernement ne va pas assez loin. Nous prenons date pour signifier que nous voulons étendre le périmètre de la réforme* », plaide l'un des auteurs, le député de Gironde Noël Mamère.

La décision de Jean-Marc Ayrault de reporter la question de l'AMP à un texte ultérieur continue d'agiter la majorité. Erwann Binet, nouveau et jeune (40 ans) député de l'Isère, sera le rapporteur du projet de loi. « *Nous ne sommes pas dos pour dire oui ou non à un texte mais pour l'améliorer. La réforme ne doit pas être un pas de plus vers la reconnaissance des familles homoparentales mais un aboutissement.* » Le sénateur Jean-Pierre Michel, qui sera rapporteur du texte à la Haute Assemblée, est plus sévère. « *Le gouvernement a fait un travail a minima. Séparer la question de la conjugalité de celle de la parentalité n'a aucun sens* », tranche-t-il. Le sénateur de Haute-Saône regrette de ne pas avoir été entendu par la ministre de la justice, Christiane Taubira, qui défend une approche prudente.

« Le gouvernement a fait un travail a minima. Séparer la question de la conjugalité de celle de la parentalité n'a aucun sens. »

« *Le directeur de cabinet de la garde des sceaux est un juriste, Christian Vigouroux, qui occupait la même fonction auprès d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice au moment de la réforme du pacs. Déjà à l'époque, nous avions eu toutes les difficultés pour avancer face à la rigidité du cabinet* », regrette Jean-Pierre Michel.

Le gouvernement se retrouve dans une situation inconfortable. Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, c'est la version du texte adoptée en commission qui est débattue en séance, et non celle, initiale, du gouvernement. Jean-Pierre Michel tient donc croire que le projet de loi peut encore bouger avant sa présentation en conseil des ministres, le 31 octobre. Le député Erwann Binet teste pour sa part d'écarter toute polémique. « *Jean-Marc Ayrault ne s'est jamais prononcé contre l'AMP mais il veut annoncer en deux temps. La différence est sur la méthode, pas sur le fond.* »

Un propos qui masque mal le malaise sur une réforme qui s'annonce plus délicate que prévu. La sénatrice écologiste Esther Benbassa estend aussi proffer du bien-fondé, qui pourrait avoir lieu mi-décembre, pour plaider la cause d'un statut du beau-parent et la reconnaissance des enfants nés par la gestation pour autrui (GPA) à l'étranger. « *La société n'est pas prête mais il n'y a pas de sujet tabou* », estime-t-elle. La perspective d'un débat mal maîtrisé inquiète déjà des parlementaires. Le président de la commission des lois au Sénat, Jean-Pierre Sueur, rappelle que François Hollande s'était engagé, dans son programme, sur le mariage et l'adoption. « *Je suis attaché à ce qu'on respecte les engagements pris. Attention à ne pas fragiliser nos promesses* », met en garde le sénateur du Loiret.

BERNARD GORCE

LIRE AUSSI page 10

PAROLES

HERVÉ MARITON, député UMP

« Le recours à la procréation assistée sera malheureusement inévitable »

« Dans une société où le mariage est si souvent critiqué, s'il y a une demande de mariage homosexuel, c'est bien que l'objectif n'est pas l'institution mais la parentalité. Cette dernière est en apparence liée à l'adoption. Mais concrètement, pour plusieurs raisons, il y aura sans doute très peu de cas d'adoption homosexuelle. Le seul moyen de répondre à l'objectif visé sera donc malheureusement de recourir à l'assistance médicale à la procréation ou à la gestation pour autrui. Bref, quoi qu'en dise le gouvernement, on ne peut pas disjoindre ces questions, ce qui ne fait que renforcer notre opposition à ce texte. »

RECUEILLI PAR LAURENT DE BOISSIEU

Phoca PDF